

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles**

**A.M. 18-04-2012**

**M.B. 26-06-2012**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, l'article 79;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, 10°, a);

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Dans l'article 7 de l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles, les modifications suivantes sont apportées :

1. à l'alinéa 1<sup>er</sup>, 1°, b), les termes "M. Valentin DUMONT" sont remplacés par les termes "M. Thomas CORNET";

2. à l'alinéa 2, 1°, a), les termes "M. Michaël VERBAUWHEDE" sont remplacés par les termes "M. Yorrit HEUKEMES".

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 18 avril 2012.

J.-C. MARCOURT